



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : désistement

Dossier n° 2518552/5-2

Association FRancophonie AVenir (Afrav)
contre l'Académie de Défense de l'École
Militaire de Paris (ACADEM).

Tribunal administratif de Paris
Désistement d'une affaire
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04

Manduel, le 13 novembre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Par une lettre en date du 29 septembre 2025 ([voir la pièce jointe à cette lettre](#)), le Secrétaire général de l'Académie de défense de l'École militaire de Paris (ACADEM), M. Bertrand Dumoulin m'a fait savoir que son École renonçait à l'appellation anglaise « *Paris Defence and Strategy Forum* » pour la remplacer par une autre respectueuse de la loi : « *Forum de Paris pour la défense et la stratégie* », une appellation sous-titrée en anglais : « *Paris Defence and Strategy Forum* » et en espagnol : « *Foro de Paris sobre Defensa y Estrategia* ».

Ainsi fait, l'article 4 de la loi Toubon est à présent respecté.

L'objet du litige étant désormais éteint, l'Afrav considère donc qu'il n'y a pas lieu d'aller plus avant dans ce procès et demande, ce faisant, à Madame la Présidente et à Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir acter son désistement pur et simple de cette affaire.

Dans l'attente que vous voudrez bien me confirmer ce désistement, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de mes respectueuses salutations.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com